

NOTICE D'UTILISATION

TA

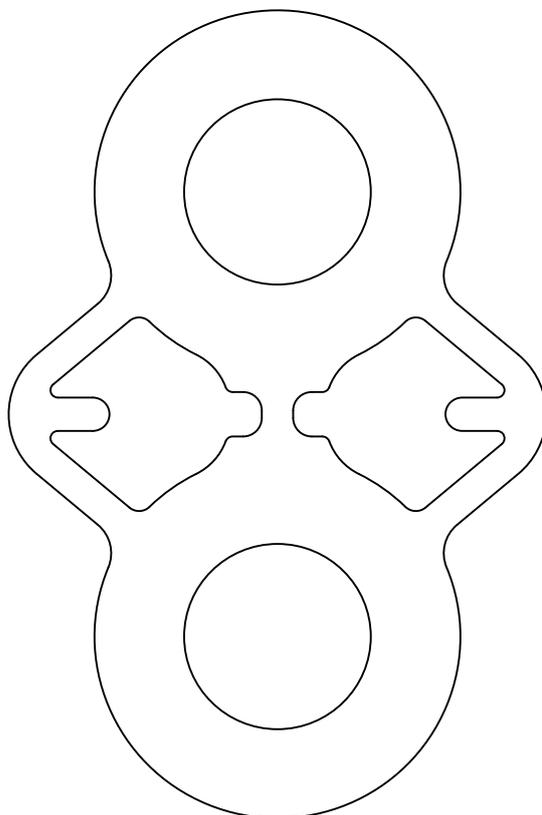
Plaquette de test à rupture

Shear test plate

Plaatje voor breuktest

Bruchlast-Testplatte

Français



FR

Instructions d'emploi
Notice originale



Sommaire

Pages

Consignes prioritaires	2
1. Définitions et pictogrammes	3
2. Présentation	3
3. Description	4
4. Installation	4
5. Procédure de mise en œuvre du test et vérifications	6
6. Désinstallation	6
7. Utilisations fautives interdites	6
8. Incidents et remèdes	7
9. Transport et stockage	7
10. Mise au rebut et protection de l'environnement	7
11. Marquages	7

FR



CONSIGNES PRIORITAIRES



1. Avant d'installer et d'utiliser cette plaquette de test TA, il est indispensable, pour sa sécurité d'emploi et son efficacité, de prendre connaissance de la présente notice et de se conformer à ses prescriptions. Un exemplaire de cette notice doit être conservé à disposition de tout opérateur. Des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis sur demande.
2. Ne pas utiliser cette plaquette de test TA si l'une des inscriptions y figurant, comme indiqué à la fin du présent manuel, n'est plus présente ou lisible. Cette plaquette de test TA devra, dans ce cas, être détruite pour éviter tout risque d'utilisation anormale ou dangereuse.
3. Assurez-vous que toute personne à qui vous confiez l'utilisation de cette plaquette de test TA connaît la procédure de mise en œuvre et est apte à assumer les exigences de sécurité que cette mise en œuvre exige pour l'emploi concerné. La présente notice doit être mise à sa disposition.
4. Pour tout usage professionnel, cette plaquette de test TA doit être placée sous la responsabilité d'une personne connaissant la réglementation applicable, et ayant autorité pour en assurer l'application de cette dernière, si elle n'en est pas l'opérateur.
5. La mise en place et l'utilisation de cette plaquette de test TA doivent être effectuées dans des conditions assurant la sécurité de l'installateur et de l'opérateur conformément à la réglementation applicable.
6. Avant chaque utilisation d'une plaquette de test TA, vérifier qu'elle n'est ni rompue ni déformée, notamment suite à une première utilisation ou autre. Une plaquette de test TA ne peut être utilisée qu'une seule fois.
7. Tractel® exclut sa responsabilité pour l'utilisation d'une plaquette dans une configuration de montage non décrite dans la présente notice.
8. Toute modification d'une plaquette de test TA ou de la procédure de mise en œuvre, hors du contrôle de Tractel®, exonèrent Tractel® de sa responsabilité.
9. Cette plaquette de test TA ne doit jamais être utilisée pour des opérations autres que celles décrites dans cette notice. Elle ne doit jamais être utilisée en atmosphère explosive.
10. Toute plaquette, non utilisée, doit être placée hors d'atteinte de personnes non autorisées à l'utiliser.
11. Après utilisation, mettre la plaquette de test TA au rebut dans des conditions interdisant son utilisation, ou la stocker dans un lieu clairement identifié qui ne comporte pas de risque de confusion avec le stockage de plaquettes neuves. Respecter la réglementation sur la protection de l'environnement.
12. Il est interdit d'utiliser cette plaquette pour amarrer un appareil de levage de charges de matériel ou de levage de personnes.
13. Il est interdit d'utiliser cette plaquette pour accrocher un système antichute ou de récupération de personnes.
14. Il est interdit d'utiliser plusieurs plaquettes de test TA juxtaposées.
15. Lors des opérations d'installation, de mise en œuvre du test et de désinstallation, il est interdit de stationner ou de circuler sous le point d'ancrage à tester. Signaler et interdire l'accès à la zone située sous le point d'ancrage à tester.

INDICATIONS STANDARD

Afin d'assurer l'amélioration constante de ses produits, Tractel® se réserve la possibilité d'apporter à tout moment, toute modification jugée utile aux matériels décrits dans la présente notice.

Les sociétés du Groupe Tractel® et leurs revendeurs agréés vous fourniront sur demande leur documentation concernant la gamme des autres produits Tractel® appareils de levage et de traction et leurs accessoires, matériel d'accès de chantier et de façade, dispositifs de sécurité pour charges, indicateurs de charge électroniques, etc.

Le réseau Tractel® peut vous fournir un service d'après-vente et d'entretien périodique.

1 Définitions et pictogrammes

1.1) Définitions

« **Opérateur** » : Personne ou service en charge de l'utilisation de la plaquette de test TA.

« **Installateur** » : Personne ou service responsable de l'installation, du démontage, de la désinstallation, ainsi que du transport en vue du stockage et du rangement, de la plaquette de test TA.

« **CR** » : Charge de rupture de la section centrale 'S' de la plaquette de test TA.

1.2) Pictogrammes



DANGER : Pour les commentaires permettant d'éviter des risques aux personnes, notamment de mort, de blessures graves ou légères.



IMPORTANT : Pour les commentaires permettant d'éviter une défaillance, ou un dommage du produit, mais ne mettant pas en danger la vie de l'installateur, de l'opérateur, ou d'autres personnes.

2 Présentation

La plaquette de test à rupture TA permet de vérifier la résistance mécanique à l'arrachement d'un point d'ancrage.

La charge de test est atteinte par la rupture de la section centrale de la plaquette (fig. 3 page 4, repère S). Une paire de bras de retenue (fig. 3 page 4, repère B) permet de garantir le maintien de la ligne de mise en charge après rupture de la section indicatrice 'S'.

2.1) Composition de la livraison standard

Les plaquettes de test TA sont livrées dans un sachet PE en lot de NB plaquettes (chapitre "11 Marquages") accompagné de la présente notice. Le nombre NB de plaquettes du lot est défini en fonction de la charge de rupture CR de la plaquette.

2.2) Définition

Une gamme complète des plaquettes de test TA a été développée en vue de tester en traction les points d'ancrage. Les trous d'accrochage (fig. 2, repère T) des plaquettes sont dimensionnés en vue de recevoir des manilles lyre de haute résistance. Les différentes références de plaquettes de test TA sont réalisées en acier inoxydable de même nuance en vue de garantir la rupture de la section (fig. 3, page 4, repère S) avec une précision de +/- 10% par rapport à la charge de rupture CR indiquée sur la plaquette (chapitre "11 Marquages"). Les bras de retenue (fig. 3, page 4, repère B) sont dimensionnés en vue de garantir une résistance mécanique d'au minimum la charge de rupture CR indiquée sur la plaquette.

Principe de fonctionnement de la plaquette

- Mise en charge de la plaquette de test TA (fig. 2).
- A la charge de rupture CR indiquée sur la plaquette (chapitre "11 Marquages") rupture de la section S (fig. 3, page 4, repère S).

→ Allongement de la plaquette et apparition d'un jeu 'J' entre les deux demi-parties haute et basse de la plaquette de test TA (fig. 1, jeu J).

→ Essai terminé, le point d'ancrage est testé à la charge de rupture CR de la plaquette.

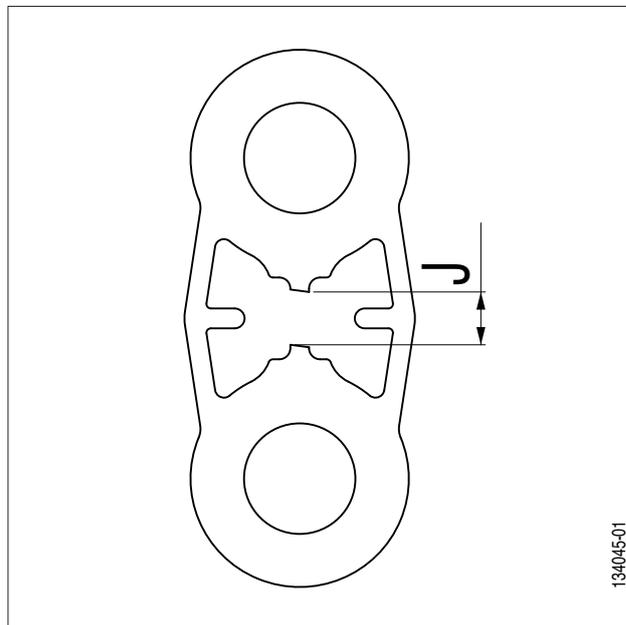


Fig. 1



DANGER : Si l'opérateur remet en charge la plaquette après rupture de la section 'S', il y a risque de rupture des bras de retenue (fig. 3, page 4, repère B) et chute de l'appareil de mise en charge. Le jeu 'J' maximum (fig. 1, jeu J) ne doit pas dépasser 15 mm.

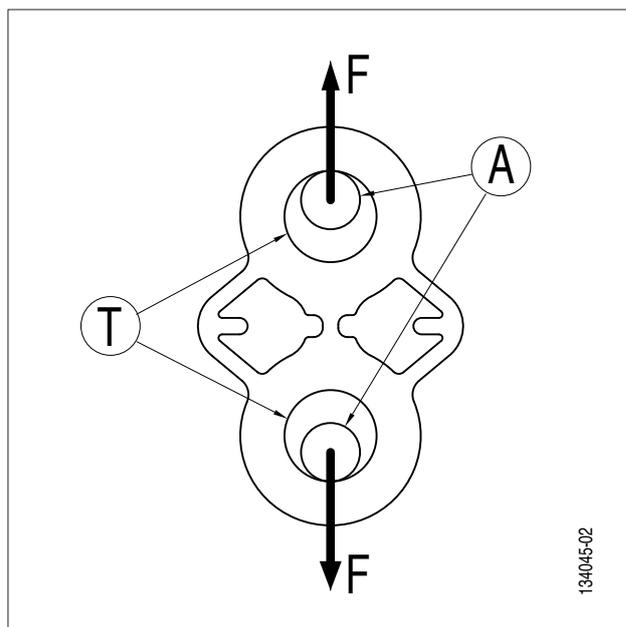


Fig. 2

A : Axe de manille.

T : Trous d'accrochage.

F : Force exercée par l'axe de la manille sur la plaquette de test TA.

2.3) Produits complémentaires

Pour mettre en œuvre le test du point d'ancrage, Tractel® recommande fortement l'emploi des produits cités ci-après (non fournis avec la plaquette de test TA). Il est entendu que

ces produits complémentaires devront avoir une CMU appropriée en fonction du type de plaquette de test TA utilisé, et que leur organisation ainsi que leur mise en œuvre sont à la responsabilité de l'installateur et de l'opérateur :

- 1 dispositif de mise en charge comprenant :
 - 1 appareil de mise en charge à actionnement manuel de type trépied (voir fig. 6, chapitre 4.2, page 5),
 - 2 manilles lyre.
- 1 dispositif de sécurité pour la retenue du dispositif de mise en charge, en cas de rupture du point d'ancrage à tester, comprenant (voir fig. 6, page 5) :
 - 1 point d'ancrage de sécurité,
 - 1 élingue de sécurité de longueur appropriée (voir fig. 6, chapitres 4.2 et 4.3, page 5),
 - 2 manilles lyre.

FR

2.4) Normes et Directives applicables à la plaquette de test TA

Aucune norme, ni directive n'est applicable pour ce type de produit.

3 Description

Caractéristiques générales des plaquettes de test TA :

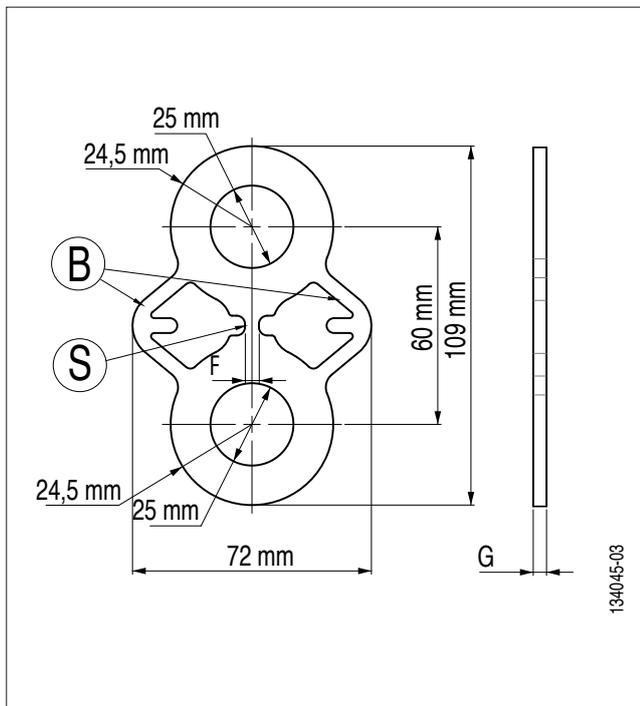


Fig. 3

S : Section indicatrice

B : Bras de retenue

L'épaisseur (G) ainsi que la largeur (F) de la plaquette de test TA sont variables en fonction de la charge de rupture CR.

La plaquette de test TA est utilisée pour tester tout type de point d'ancrage dans toutes les positions d'installation. La direction de la force est définie par l'opérateur en fonction de son besoin. Exemple : fig. 4 test d'un point d'ancrage fixé au plafond.

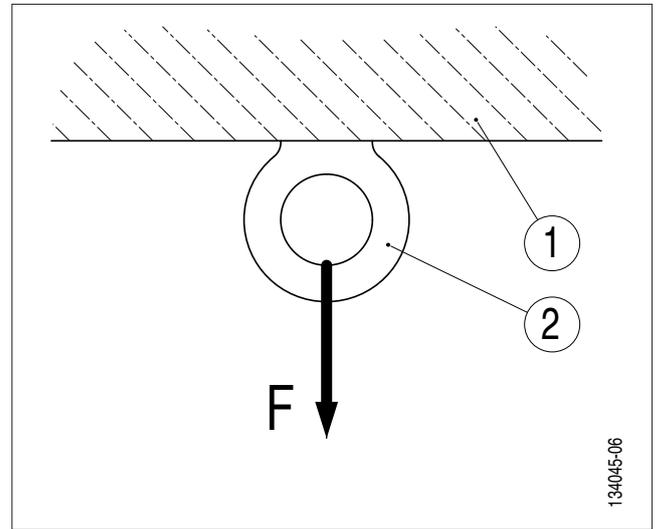


Fig. 4

- 1 Structure d'accueil
- 2 Point d'ancrage
- F Charge de traction

4 Installation

4.1) Généralités

! DANGER : Pour tester un point d'ancrage à l'aide de la plaquette de test TA, l'opérateur doit impérativement utiliser un appareil de mise en charge de type trépied à actionnement manuel qui aura été spécifiquement étudié et dimensionné en vue de pouvoir être utilisé pour la mise sous charge de traction sans risque du point d'ancrage à tester (fig. 6) ou tout autre appareil de mise sous charge de traction de la plaquette de test TA spécialement étudié et dimensionné pour être utilisé en toute sécurité.

! DANGER : Au cours de l'installation, l'installateur devra assumer toutes les exigences de sécurité que cette installation exige conformément à la réglementation en vigueur. L'installateur devra se munir de tous les Equipements de Protection Individuelle nécessaires pour assurer sa sécurité lors des opérations d'installation.

! DANGER : Il est strictement interdit d'accrocher les axes de manille aux bras de retenue (fig. 5, page 5).

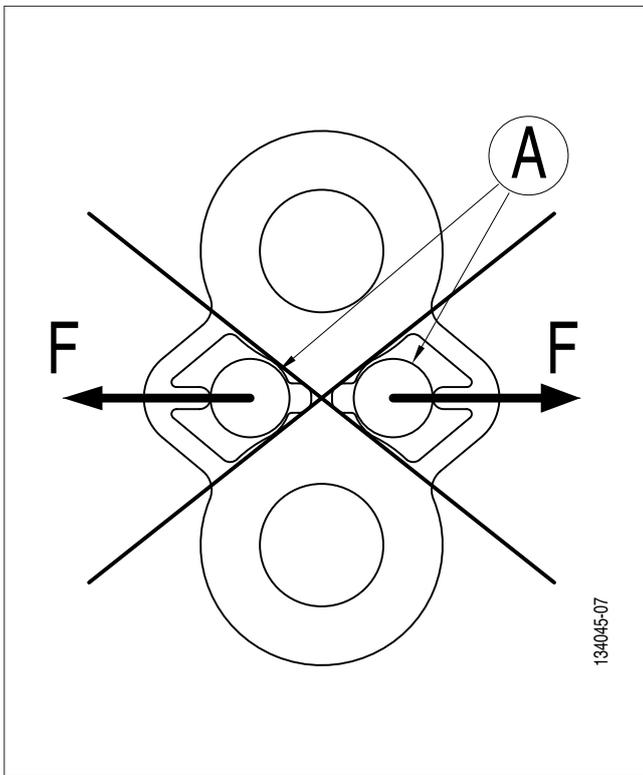


Fig. 5

A : Axe de manille

F : Charge de traction exercée par l'axe de manille sur la plaquette de test TA.

4.2) Schéma

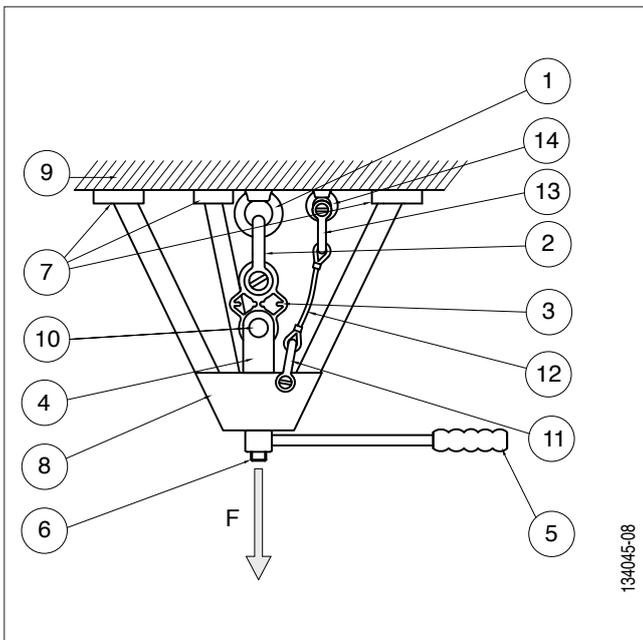


Fig. 6

1. Point d'ancrage à tester
2. Manille
3. Plaquette de test
4. Chape d'amarrage
5. Levier de mise en charge
6. Vis de mise en charge

7. Pieds du trépied
8. Trépied
9. Structure d'appui
10. Axe d'amarrage
11. Manille
12. Élingue de sécurité
13. Manille
14. Point d'ancrage de sécurité

F. Sens d'application de la charge de traction. Cette charge doit impérativement être appliquée perpendiculairement au plan de pose des pieds du trépied ou autre appareil de mise en charge.

4.3) Vérifications avant installation

L'ensemble des vérifications avant installation décrites ci-dessous, fait référence à la fig. 6.



DANGER : Il est impératif que l'élingue de sécurité (repère 12) soit la plus courte possible en vue de limiter la hauteur de chute du trépied de mise en charge à 5 cm, en cas de rupture du point d'ancrage à tester.

- Vérifier que l'environnement autour du point d'ancrage à tester ne comporte pas de dispositif susceptible d'être détérioré lors des opérations d'installation.
- Vérifier que la zone d'accès pour l'installation de la plaquette de test TA et des dispositifs nécessaires à son installation ne présente pas de risque pour l'installateur.
- Vérifier que le trépied de mise en charge ainsi que les accessoires de levage ont une charge maximale d'utilisation supérieure ou égale à la charge de rupture CR de la plaquette.

4.4) Procédure d'installation

ATTENTION : Cette procédure d'installation n'est valable qu'en cas d'utilisation d'un appareil de mise en charge de traction des plaquettes de test de type trépied. En cas d'utilisation d'un autre type d'appareil de mise en charge, l'installateur doit disposer du manuel d'installation et d'utilisation de cet appareil pour cette utilisation particulière.

L'ensemble de la procédure décrite ci-dessous, fait référence à la fig. 6.

- 1) Accrocher la plaquette de test TA (repère 3) sur le point d'ancrage à tester (repère 1) par l'intermédiaire d'un accessoire de levage de type manille (repère 2).
- 2) Amarrer le trépied de mise en charge (repère 8), pieds (repère 7) orientés vers la structure d'accueil, à la plaquette de test TA (repère 3) par l'intermédiaire d'un accessoire de type chape (repère 4) et axe d'amarrage (repère 10).
- 3) Serrer la vis (repère 6) en tournant le levier (repère 5) jusqu'à ce que les pieds du trépied soient en contact avec le plan de pose.
- 4) Sécuriser le trépied contre la chute par la mise en place d'une élingue de sécurité (repère 12) entre le trépied de mise en charge (repère 8) et le point d'ancrage de sécurité (repère 14) par l'intermédiaire de manilles (repères 11 et 13).

→ **Installation terminée.**

5 Procédure de mise en œuvre du test et vérifications

! **DANGER** : Au cours de la mise en œuvre du test, l'opérateur devra assumer toutes les exigences de sécurité que cette mise en œuvre exige conformément à la réglementation en vigueur. L'opérateur devra se munir de tous les Equipements de Protection Individuelle nécessaires pour assurer sa sécurité lors des opérations de mise en œuvre du test.



IMPORTANT : La température d'utilisation d'une plaquette de test TA doit être comprise entre -10°C et $+70^{\circ}\text{C}$.

5.1) Vérifications préliminaires

- 1) Vérifier que la zone d'accès pour la mise en œuvre du test du point d'ancrage ne présente pas de risque pour l'opérateur.
- 2) Vérifier que la plaquette de test à rupture TA est correctement amarrée (fig. 2, page 3 et fig. 5, page 5).
- 3) Vérifier que l'ensemble des accessoires de levage utilisés est correctement positionné.

→ **Prêt pour le test de traction du point d'ancrage.**

5.2) Procédure de mise en œuvre du test de traction

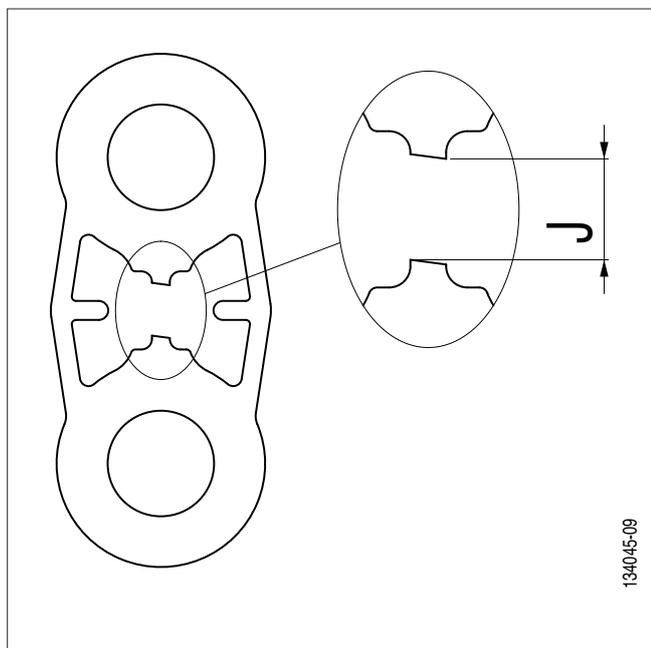


Fig. 7

J : Jeu après rupture de la section indicatrice 'S' de la plaquette

! **DANGER** : Le jeu 'J' maximum (fig. 7, jeu J) ne doit pas dépasser 15 mm.

- 1) Augmenter progressivement la charge en agissant sur l'appareil de mise en charge (fig. 6, page 5, repère 8). L'opérateur devra impérativement regarder en permanence la plaquette afin de pouvoir stopper la mise en charge juste après la rupture de la section 'S' de la plaquette (fig. 7).

2) A la rupture de la section indicatrice 'S' de la plaquette de test TA (fig. 7), l'opérateur doit immédiatement stopper son action sur l'appareil de mise en charge au risque de rompre totalement la plaquette.

- 3) Décharger complètement la plaquette de test TA.
- **Point d'ancrage testé.**

6 Désinstallation

! **DANGER** : Au cours de la désinstallation, l'installateur devra assumer toutes les exigences de sécurité que cette désinstallation exige conformément à la réglementation en vigueur. L'installateur devra se munir de tous les Equipements de Protection Individuelle nécessaires pour assurer sa sécurité lors des opérations de désinstallation.

! **DANGER** : Vérifier que la zone d'accès pour la désinstallation de la plaquette de test TA et des dispositifs nécessaires à sa désinstallation ne présente pas de risque pour l'installateur.

L'ensemble de la procédure décrite ci-dessous, fait référence à la fig. 6, page 5.

A ce stade, le trépied de mise en charge (repère 8) est suspendu à la plaquette de test TA (repère 3).

- 1) Actionner le levier (repère 5) du trépied de mise en charge (repère 8) de façon à permettre au trépied d'être suspendu à l'élingue de sécurité (repère 12).
- 2) Désamarrer la plaquette de test TA (repère 3) de la chape (repère 4) par action sur l'axe d'amarrage (repère 10).
- 3) Soutenir le trépied et désamarrer le trépied (repère 8) de la manille (repère 11), puis déposer celui-ci dans une zone hors risque de chute et dans une position stable.
- 4) Désamarrer la manille (repère 13) du point d'ancrage de sécurité (repère 14). Puis déposer l'ensemble, élingue de sécurité (repère 12) et manilles (repères 11 et 13), dans une zone hors risque de chute.
- 5) Désamarrer la plaquette de test TA (repère 3) de la manille (repère 2), puis déposer celle-ci dans une zone hors risque de chute.
- 6) Désamarrer la manille (repère 2) du point d'ancrage (repère 1), puis déposer celle-ci dans une zone hors risque de chute.

→ **Désinstallation terminée.**

7 Utilisations fautives interdites

Il est interdit :

1. D'utiliser la plaquette de test TA dans une ligne de charge sans avoir fait, préalablement, une analyse de risque spécifique.
2. D'utiliser une plaquette de test TA si l'un des marquages y figurant, comme indiqué au chapitre 11, n'est plus présent ou lisible.
3. D'utiliser une plaquette de test TA présentant une ou plusieurs traces de rupture, de déformation, de pliure, ou de corrosion.
4. D'amarrer plus d'une plaquette de test TA à un point d'ancrage.

11 Marquages

5. D'amarrer plus d'une plaquette de test TA sur une même ligne de charge.
6. D'amarrer la plaquette de test TA par ses bras de retenue (cf. fig. 5 page 5).
7. D'utiliser une plaquette de test TA pour accrocher un système de levage de charge, de récupération de personne, ou un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
8. De continuer la mise en charge de la plaquette de test TA après rupture de la section indicatrice 'S' (cf. chapitre 5.2, fig. 7, page 6).
9. D'utiliser une plaquette de test TA plus d'une seule fois.
10. D'utiliser la plaquette de test TA pour des températures inférieures à -10°C ou supérieures à 70°C.
11. De mettre la plaquette de test TA en contact avec des solutions chimiques, notamment corrosives.
12. D'utiliser cette plaquette en tant qu'accessoire de levage.
13. De stationner ou de circuler sous le point d'ancrage à tester, lors des opérations d'installation, de mise en œuvre du test, ou de désinstallation.

8 Incidents et remèdes

- Si le marquage de la plaquette n'est plus lisible
→ Détruire la plaquette.
- Si la plaquette de test TA est déformée ou pliée
→ Détruire la plaquette.
- Si la section indicatrice S est rompue
→ Détruire la plaquette.
- Si l'un des bras de retenue est rompu ou endommagé
→ Détruire la plaquette.
- Si la plaquette présente des traces de corrosion
→ Détruire la plaquette.

9 Transport et stockage

Pendant le transport et le stockage, conserver la plaquette de test TA accompagnée de sa notice d'instruction dans son emballage d'origine.

10 Mise au rebut et protection de l'environnement

La plaquette de test TA de point d'ancrage n'est utilisable qu'une seule fois. Une procédure particulière de stockage ou de mise au rebut doit être mise à disposition de l'opérateur et appliquée par ce dernier, en vue de garantir la conformité à la réglementation environnementale en vigueur.

11.1) Marquage de la plaquette

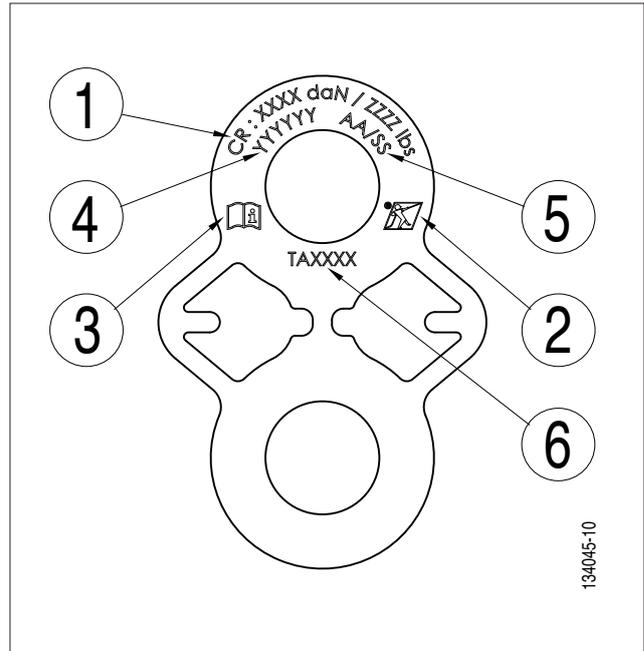


Fig. 8

- 1) Charge de rupture de la plaquette de test TA (CR).
- 2) Logo fabricant : TRACTEL®.
- 3) Logo « lire la présente notice ».
- 4) Code de la plaquette seule.
- 5) N° de série de la plaquette : 14/XX Plaquette fabriquée en 2014.
- 6) Désignation.

11.2) Marquage du lot de plaquettes

Une étiquette est collée sur le sachet en plastique contenant le lot de plaquettes et la présente notice.

Cette étiquette contient les marquages suivants :

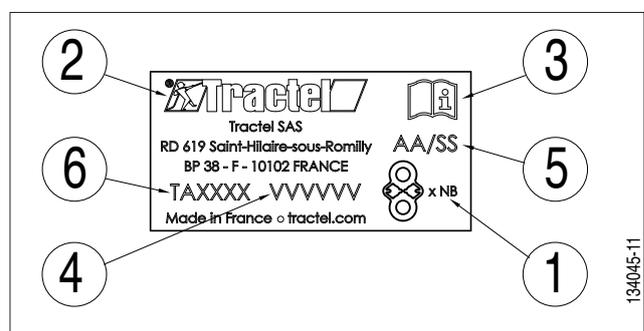


Fig. 9

- 1) Nombre de plaquettes dans le lot.
- 2) Logo fabricant : TRACTEL®.
- 3) Obligation de lire la présente notice.
- 4) Code du lot de plaquettes.
- 5) N° de série du lot de plaquettes : 14/XX Plaquette fabriquée en 2014.
- 6) Désignation.